

FORMATIONS



AFDTN

former pour mieux soigner

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories :

ACTIONS DE FORMATIONS



www.afidtn.com

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification



03 FORMER POUR MIEUX SOIGNER

04 LE CLIENT AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Que choisir ? La formation INTER ou INTRA

06 QUELQUES PROPOSITIONS DE FORMATIONS RÉALISABLES EN INTRA

- Éducation thérapeutique du patient (ETP)
- Maîtrise des risques infectieux - hygiène spécifique en dialyse
- Évaluation des pratiques professionnelles en dialyse
- Plaies et cicatrisation
- Initiation à la communication thérapeutique et à l'hypnose de soins (en 2, 3, 4, 5 ou 6 jours)
- La compréhension de l'agressivité du patient insuffisant rénal chronique
- La bien traitance / l'empathie dans la relation chronique et adaptation du comportement du professionnel de santé

FORMATIONS INTER

Réalisables
en
INTRA

08

Abords vasculaires 3 jours

- Paris, du 7 au 9 février
- Rouen, du 13 au 15 mai
- Lyon, du 18 au 20 sept.
- Paris, du 27 au 29 nov.

14

Dialyse, transplantation, néphrologie 2x4 jours

- Paris, du 12 au 15 mars
et du 2 au 5 avril
- Paris, du 19 au 22 nov.
et du 10 au 13 déc.

20

Insuffisance rénale & hémodialyse 3 jours

- Paris, du 27 au 29 mars

26

La recherche en soins infirmiers 2 jours

- Paris, du 14 au 15 nov.

10

Diabète & Insuffisance rénale 2 jours

- Caen, du 23 au 24 sept.

16

Prise en charge des douleurs de l'insuffisant rénal chronique 2,5 jours

- Rouen, du 5 au 7 juin
- Paris, du 2 au 4 déc.

22

Infirmière en Pratique Avancée (IPA) 2 jours

- Paris, du 10 au 11 oct.

28

Transplantation rénale 3 jours

- Paris, du 25 au 27 sept.

12

Dialyse péritonéale 2 jours

- Marseille, du 10 au 11 juin
- Strasbourg, du 5 au 6 déc.

18

Initiation à l'hypnose de soins 3 jours

- Paris, du 7 au 9 oct.

24

Nutrition & Insuffisance rénale 3 jours

- Paris, du 20 au 22 mars
- Paris, du 2 au 4 oct.

30 SESSIONS NATIONALES D'ÉTUDE & DE PERFECTIONNEMENT

- Mandelieu la Napoule, du 29 au 31 mai

31 MODALITÉS D'INSCRIPTION

33 BULLETIN D'INSCRIPTION

35 DEMANDE DE FORMATION INTRA

FORMER POUR MIEUX SOIGNER

Leader depuis 44 ans, l'AFIDTN s'engage à vos côtés.

Voilà 44 ans, que l'AFIDTN s'engage, avec son panel de formateurs experts, auprès des professionnels de santé ayant en charge des patients insuffisants rénaux. En 2022, l'AFIDTN a formé 1050 stagiaires, afin de les aider à faire face aux évolutions technologiques et scientifiques et d'améliorer leurs compétences.

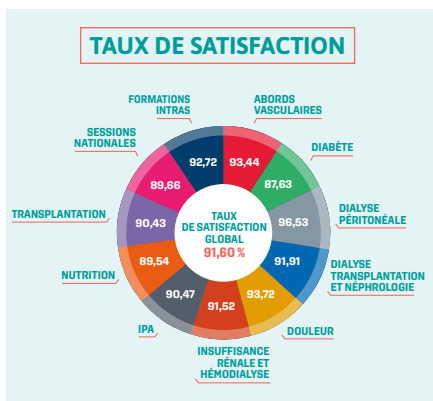
Résolument tournée vers l'évolution et la formation par un savoir-faire reconnu, l'AFIDTN est certifiée ISO 9001 depuis 2006 et certifiée Qualité RNQ Qualiopi depuis le 01/04/2020, selon la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Notre organisme est également référencé Datadock et enregistré ODPIC.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories :

ACTIONS DE FORMATIONS



● LA PÉDAGOGIE

La pédagogie mise en œuvre par l'AFIDTN privilégie des méthodes participatives, des apports théoriques, des études de cas concrets, des ateliers, des évaluations de pratiques professionnelles, adaptés aux besoins des participants.

● LES FORMATEURS

Plus de 70 formateurs engagés à nos côtés, recrutés selon un processus qualité spécifique. Ce sont des professionnels de santé, avec plusieurs années d'expérience, pédagogues, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable dans le domaine pour lequel ils interviennent.

● LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DE PERFECTIONNEMENT

Désigné chaque année par le Conseil d'Administration de l'AFIDTN, il garantit la qualité des prestations délivrées.

● ÉVALUATION

Chaque formation est évaluée d'une façon dynamique, afin d'adapter les apports pédagogiques, d'en mesurer l'efficacité et d'apporter des pistes d'amélioration. Toutes nos formations font l'objet d'une évaluation individuelle et collective au moyen de QCM. La synthèse de ces évaluations est transmise aux stagiaires et responsables d'encadrement qui en font la demande.

LE CLIENT AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS !

QUE CHOISIR ? LA FORMATION INTER OU INTRA ?

■ LA FORMATION INTER

● DES RENCONTRES INTER-ÉTABLISSEMENTS

Les formations proposées dans ce catalogue sont des formations présentielles, de développement de compétences fondamentales, réalisées par des professionnels experts.

Une formule concentrée en efficacité qui optimise l'investissement formation de l'employeur.

● UN PARTAGE D'EXPÉRIENCE

Une formation inter favorise le partage d'expérience entre les stagiaires. Hors des lieux habituels du travail et des sollicitations du quotidien, la formation

inter est une opportunité de réflexion et d'enrichissement des pratiques. Elle permet de confronter ses points de vue avec d'autres participants et d'enrichir son champ de possibles grâce aux autres.

● LES FRAIS

Si vous n'avez qu'une personne ou deux à former, il sera plus intéressant de les inscrire sur une session de formation inter de ce catalogue.

Mais, si vous avez des besoins plus importants, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions optimiser vos budgets et vous proposer une formation en intra.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Simple et rapide, consultez notre offre de formation et **inscrivez-vous en ligne** en quelques clics : www.afidtn.com

Ou renvoyez le **bulletin d'inscription** (p.31)

@ **Par mail**
contact@afidtn.com

✉ **Par courrier**
AFIDTN - Le Blanc Logis
216 Route de Neufchâtel
76420 BIHOREL

📠 **Par fax**
02 35 59 86 25

📞 **UNE QUESTION ?
Appelez-nous !**

02 35 59 87 52

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons la convention ou le contrat de formation.

Votre inscription ne devient définitive qu'après le retour de la convention ou du contrat signé.

La convocation et les documents relatifs à la formation (programme, lieu, liste d'hôtels proches, moyens d'accès...), vous seront alors envoyés.

REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

■ LA FORMATION INTRA →

● AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

La formation en intra a pour objet de développer des compétences collectives identifiées.

En intra, nous retrouvons les salariés d'un même établissement, ou d'établissements du même groupe ou d'une même région, pour suivre une même formation.

C'est l'opportunité de fédérer des équipes, de créer un langage commun. Elle est réalisée, à votre demande, au sein de votre établissement. Elle repose sur un descriptif présenté dans notre catalogue ou elle est construite et personnalisée « sur mesure », et adaptée à vos besoins.

Ceci afin :

- De développer une synergie autour d'un projet et de l'esprit d'équipe,
- D'accompagner un changement et de travailler sur les résistances,
- De formuler des solutions, des pistes d'actions nouvelles et des améliorations.

● UNE ADAPTATION DE LA FORMATION

À votre demande, pouvant intégrer le cas échéant :

- Une analyse en amont de l'intervention,
- Une démarche projet,
- Un accompagnement en aval de l'action réalisée,
- Une pédagogie interactive utilisant l'expérience des participants pour mobiliser les potentiels et lever les obstacles,
- Des méthodes et outils pédagogiques facilitant les transferts.



● VOUS CONSTRUISEZ VOTRE PROGRAMME « SUR MESURE »

- Vous composez votre programme « sur mesure » en choisissant les savoirs qui répondent à vos objectifs et la durée de la formation,
- Nous nous adaptons à vos besoins en vous assurant une garantie d'efficacité,
- La formation est assurée par des formateurs sélectionnés pour leur expertise.

● VOUS CHOISISSEZ LES MEILLEURES DATES

Nous déterminons ensemble les dates et la durée de votre formation en adéquation avec le programme établi par vous.

● DES FRAIS LIMITÉS

- Les formations intra regroupent de 10 à 15 personnes,
- Pas de perte de temps ni de coût de déplacement pour les participants.

TOUTES LES FORMATIONS DU CATALOGUE ORGANISÉES EN INTER PEUVENT ÊTRE ORGANISÉES OU ADAPTÉES EN INTRA.

D'autres formations ne figurant pas dans ce catalogue peuvent être mises en place à votre demande, psychologie, hypnose, ETP, gestion des risques, aphérèse, etc. (voir propositions page suivante, et bien d'autres possibilités à la demande). Nous sommes à votre disposition pour les construire avec vous.

QUELQUES PROPOSITIONS DE FORMATIONS

Quelques propositions de formation Intra que nous pouvons réaliser pour vous (groupe de 10 à 15 participants) :

● ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT



Une formation validante de 40h qui permet de préparer les soignants aux compétences d'éducateur définies par l'article 84 de la loi HPST et le décret n°2010-906 du 2 août 2010, actualisé par l'arrêté du 31 mai 2013 et l'arrêté du 14 janvier 2015, relatif aux compétences requises pour dispenser et coordonner l'éducation thérapeutique du patient et les compétences d'éducation thérapeutique.

● MAITRISE DES RISQUES INFECTIEUX HYGIÈNE SPÉCIFIQUE EN DIALYSE

Une formation qui permet d'acquérir ou de mettre à jour les connaissances en matière d'hygiène dans les services de dialyse et de maîtriser et prévenir les risques d'infection lors des séances de dialyse.

● ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN DIALYSE

Afin de répondre aux demandes, l'AFIDTN a mis en place une formule inédite d'**Évaluation des Pratiques Professionnelles** qui se déroule sur 5 jours, deux jours d'audit dans le service

d'hémodialyse, suivi de 3 fois un jour de formation en adéquation avec les constats de l'audit de façon à pouvoir former l'ensemble de l'équipe soignante.

● PLAIES ET CICATRISATION

La plaie est définie comme une « altération de l'intégrité cutanée ». Elle peut être aiguë ou chronique comme les ulcères, l'escarre, le mal perforant plantaire, etc... Les plaies représentent une problématique de santé conséquente tant sur le plan médico-économique que sur le volet qualité de vie des patients qui en sont porteurs. Les plaies sont nombreuses en hémodialyse et particulièrement chez les patients insuffisants rénaux diabétiques. Cette formation est destinée aux infirmier(ère)s, aides-soignants et personnels soignants travaillant en hémodialyse. Elle s'inscrit dans un processus d'amélioration des pratiques et de l'approfondissement des connaissances dans le but de donner des conseils applicables à long terme.



● INITIATION A LA COMMUNICATION THÉRAPEUTIQUE ET À L'HYPNOSE DE SOINS

Cette formation est destinée aux soignants travaillant en hémodialyse, dans le but de mieux prendre en charge les

RÉALISABLES EN INTRA

douleurs des patients IRC et d'améliorer la qualité des soins et le confort de ces patients.

Après une approche théorique, l'apprenant pourra, grâce à des jeux de rôle, expérimenter le langage hypnotique. De nombreux exercices pratiques, des cas cliniques ainsi que des vidéos seront exposés pendant cette formation qui peut être déclinée en 2, 3, 4, 5 ou 6 jours.

● LA COMPRÉHENSION DE L'AGRESSIVITÉ DU PATIENT INSUFFISANT RÉNAL CHRONIQUE NOUVEAU



Cette formation est destinée à :

- Identifier les signes prémonitoires de l'agressivité du patient afin de gérer l'agressivité et prévenir les conflits,
- Reconnaître les différents niveaux d'agressivité dans les comportements pour pouvoir évaluer la situation et le niveau d'agressivité,
- Élaborer une stratégie de résolution de conflits la plus adaptée à la situation rencontrée,
- Construire sa boîte à outils pour maîtriser une personne agressive ou violente.

● LA BIENTRAITANCE / L'EMPATHIE DANS LA RELATION CHRONIQUE ET ADAPTATION DU COMPORTEMENT DU PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Une formation qui permettra au soignant de comprendre la complexité du phénomène de maltraitance et de repérer les situations à risque, de mettre en place des actions visant à développer la bientraitance. Elle aidera à identifier ses propres freins relationnels, à maîtriser les techniques de communication assertive et non violente et à gérer ses émotions pour maintenir une communication empathique.

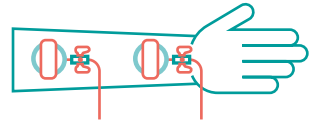
Programmes complets et conditions de participation pour toutes ces formations sur demande, bulletin p.35

N'hésitez pas à nous contacter pour adapter une de ces formations ou construire une formation répondant à vos besoins

- ▶ (33) 02 35 59 87 52
- ▶ contact@afidtn.com



Abords vasculaires pour hémodialyse



OBJECTIFS

Apporter les connaissances nécessaires et spécifiques pour préserver, utiliser et surveiller les abords vasculaires pour hémodialyse.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les participants seront capables :

- De distinguer et comprendre les différents types d'abords permettant la pratique de l'hémodialyse,
- De connaître les principes d'utilisation des abords vasculaires,
- D'adopter un comportement approprié aux différentes situations rencontrées,
- D'identifier les complications et y faire face rapidement,
- De sélectionner et utiliser les outils nécessaires dans chaque étape de l'utilisation d'un abord vasculaire,
- De préserver l'abord vasculaire et donner des conseils adaptés aux patients.



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences.



MÉTHODOLOGIE

- Analyse des pratiques et revue des connaissances en début de session de formation.
- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques ; Diaporamas et/ou films et évaluation des connaissances en fin de formation.
- Actions d'amélioration et indicateurs de pratique clinique en cours et fin de formation (en tenant compte de l'analyse des pratiques du §1).



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Livre: "L'abord vasculaire pour hémodialyse", AFIDTN, Elsevier Masson S.A.S.



FORMATEURS

Professionnels de santé, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable, sélectionnés pour leur capacité à transmettre leurs connaissances.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Infirmier(e), Néphrologues, Chirurgiens vasculaires
- Pas de prérequis.



DURÉE

3 jours / 21 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

40 personnes



DROITS D'INSCRIPTION

1095 €



LIEU ET DATES

Paris • Du 7 au 9 février

Rouen • Du 13 au 15 mai

Lyon • Du 18 au 20 septembre

Paris • Du 27 au 29 novembre



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par QCM interactif et réajustement tout au long de la formation avec le formateur.
- Évaluation à distance de la mise en application des pratiques professionnelles, 6 semaines après la fin du stage, permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation et des formateurs.



VALIDATION

Certificat de réalisation et/ou Attestation de participation à un programme de DPC.

JOUR 1

Aspects chirurgicaux

- Rappel historique
- Rappel anatomique et physiologique des différents réseaux vasculaires
- Création d'un abord vasculaire
- Complications de l'abord vasculaire : traitement chirurgical
- Stratégie et préservation du capital vasculaire : point de vue du chirurgien

JOUR 2

Aspects néphrologiques

- Quand créer un abord vasculaire ?
- Les différentes voies d'abord vasculaire pour l'hémodialyse
- Exigences d'accès au sang pour hémodialyse
- Utilisation de l'abord vasculaire
- Surveillance de l'abord vasculaire pendant l'hémodialyse
- Incidents et accidents pendant la séance d'hémodialyse
- Durée de vie et entretien de la Fistule Artério-Veineuse (FAV)
- Les complications des abords vasculaires
- Stratégie et préservation du capital vasculaire : point de vue du néphrologue

JOUR 3

Aspects radiologiques

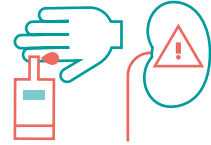
- Exploration radiologique du réseau veineux
- Traitement par radiologie interventionnelle des complications de l'abord vasculaire
- Stratégie et préservation du capital vasculaire : point de vue du radiologue

Aspects infirmiers

- Rôle infirmier dans l'examen clinique d'un abord vasculaire
- Précautions générales d'hygiène ou précautions « standard » à respecter
- Antiseptie cutanée du bras d'un patient porteur d'une fistule artério-veineuse, avant une séance d'hémodialyse
- Ponction de l'abord vasculaire
- Surveillance de l'abord vasculaire pendant la séance d'hémodialyse
- Branchement/débranchement sur cathéter veineux central
- Rôle infirmier dans le dépistage des complications et des dysfonctionnements de l'abord vasculaire
- Outils de surveillance de l'abord vasculaire
- Rôle infirmier dans la préservation de l'abord vasculaire : prévention des complications, éducation
- Conseils aux patients porteurs d'un abord vasculaire périphérique
- Conseils aux patients porteurs d'un cathéter veineux central

ÉVALUATION ET SYNTHÈSE DE LA FORMATION

Diabète et insuffisance rénale



OBJECTIFS

Apporter les connaissances nécessaires et spécifiques pour la prise en charge globale d'un patient diabétique insuffisant rénal.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les participants seront capables :

- De comprendre les généralités sur le diabète et la néphropathie diabétique,
- De connaître les principes de la diététique adaptée aux diabétiques,
- D'identifier les complications liées au diabète,
- De connaître et d'utiliser les outils nécessaires à une bonne prise en charge du patient diabétique.



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences.



MÉTHODOLOGIE

- Analyse des pratiques et revue des connaissances en début de session de formation par session de questions/réponses.
- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques ; Diaporamas et évaluation des connaissances en fin de formation.
- Actions d'amélioration et indicateurs de pratique clinique en cours et fin de formation (en tenant compte de l'analyse des pratiques du §1).
- Étude de cas concrets.
- Manipulation des dispositifs médicaux de démonstration.
- Présentation du protocole majeur « Insulines ».



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cours des formateurs et matériel de démonstration pour les auto soins.



FORMATEURS

Professionnels de santé, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable, sélectionnés pour leur capacité à transmettre leurs connaissances.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Les professionnels de santé qui prennent en charge des patients diabétiques.
- Pas de prérequis.



DURÉE

2 jours / 14 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

25 personnes



DROITS D'INSCRIPTION

730 €



LIEU ET DATES

Caen • Du 23 au 24 septembre



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par QCM interactif et réajustement tout au long de la formation avec le formateur.
- Évaluation à distance de la mise en application des pratiques professionnelles, 6 semaines après la fin du stage, permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation et des formateurs.



VALIDATION

Certificat de réalisation et/ou Attestation de participation à un programme de DPC.

JOUR 1

Qu'est-ce que le diabète ?

- Physiopathologie du diabète
- Diabète de type 1
- Diabète de type 2

Les complications du diabète

- Complications vasculaires
- L'œil du diabétique : rétinopathie diabétique
- Le pied du diabétique : neuropathie diabétique

La néphropathie diabétique

- Le diabète, principale cause d'insuffisance rénale
- Comment le diabète affecte-t-il les reins ?
- Signes précoces et tardifs de la maladie rénale chez les diabétiques
- L'importance du dosage de la micro-albumine

JOUR 2

Traitement du diabète face à une néphropathie diabétique

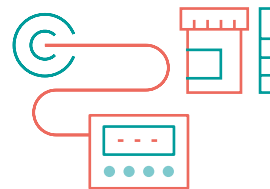
- Présentation des thérapeutiques par voie orale et/ou injectables
- Équilibre glycémique chez l'IRC diabétique dialysé
- Choix du traitement de l'IRC : hémodialyse ou dialyse péritonéale ?
- Néphropathie diabétique et greffe : rénale, rein/pancréas ?

Recommandations nutritionnelles

Importance de l'activité physique

L'ETP

- Gestion du traitement et de la nutrition
- Présentation et mise en pratique d'ateliers
- Prévention des complications



ÉVALUATION ET SYNTHÈSE DE LA FORMATION

Dialyse péritonéale



OBJECTIFS

Apporter les connaissances nécessaires et spécifiques pour la prise en charge des patients insuffisants rénaux en dialyse péritonéale.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les participants seront capables :

- De comprendre le concept de la dialyse péritonéale,
- De connaître les différentes techniques et solutions en dialyse péritonéale,
- De mieux maîtriser le rôle infirmier et l'éducation thérapeutique du patient en dialyse péritonéale



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences.



MÉTHODOLOGIE

- Analyse des pratiques et revue des connaissances en début de session de formation.
- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques ; Diaporamas et/ou films et évaluation des connaissances en fin de formation.
- Actions d'amélioration et indicateurs de pratique clinique en cours et fin de formation (en tenant compte de l'analyse des pratiques du §1).



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cours des formateurs et extraits du livre « L'infirmier(e) en néphrologie », AFIDTN Elsevier Masson S.A.S, § dialyse péritonéale.



FORMATEURS

Professionnels de santé, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable, sélectionnés pour leur capacité à transmettre leurs connaissances.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Infirmier(e)s, Aide-soignant(e)s,
- DE d'infirmier(e) ou Licence infirmière,
- DE d'aide-soignant(e).



DURÉE

2 jours / 14 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

25 personnes



DROITS D'INSCRIPTION

730 €



LIEU ET DATES

Marseille • Du 10 au 11 juin
Strasbourg • Du 5 au 6 décembre



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par QCM interactif et réajustement tout au long de la formation avec le formateur.
- Évaluation à distance de la mise en application des pratiques professionnelles, 6 semaines après la fin du stage, permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation et des formateurs.



VALIDATION

Certificat de réalisation et/ou Attestation de participation à un programme de DPC.

PROGRAMME

Réalisable
en
INTRA

JOUR 1

- Anatomie et physiologie du péritoine
- Principes et indications de la dialyse péritonéale
- L'accès au péritoine
- Les techniques et solutions de dialyse péritonéale
- Les complications liées au traitement par dialyse péritonéale
- Le suivi médical du patient en dialyse péritonéale - Évaluation de l'efficacité du traitement

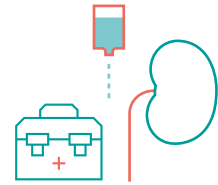
JOUR 2

- Rôle infirmier en dialyse péritonéale
- L'éducation thérapeutique en dialyse péritonéale
- Démonstrations pratiques



ÉVALUATION ET SYNTHÈSE DE LA FORMATION

Dialyse, transplantation, néphrologie



OBJECTIFS

Apporter les connaissances nécessaires et spécifiques pour compléter la formation initiale en Dialyse, Transplantation et Néphrologie.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les participants seront capables :

- De comprendre les concepts de l'insuffisance rénale,
- De connaître la physiopathologie, les causes possibles, et les différentes techniques de traitement de l'insuffisance rénale chronique,
- D'adopter un comportement approprié aux différentes situations rencontrées dans l'exercice de leur profession,
- De comprendre les concepts des traitements de l'insuffisance rénale chronique : dialyse et transplantation,
- D'identifier les besoins des patients et de leur famille et d'y répondre,
- De connaître les aspects réglementaires et médicaux de la transplantation rénale,
- De s'inscrire dans un schéma d'ETP,
- De mesurer l'importance des connaissances et de la communication dans l'exercice de leur fonction.



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences.



MÉTHODOLOGIE

- Analyse des pratiques et revue des connaissances en début de session de formation.
- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques ; Diaporamas et/ou films et évaluation des connaissances en fin de formation.
- Actions d'amélioration et indicateurs de pratique clinique en cours et fin de formation (en tenant compte de l'analyse des pratiques du §1).



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Livre : "L'infirmier(e) en néphrologie", AFIDTN Elsevier Masson S.A.S.



FORMATEURS

Professionnels de santé, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable, sélectionnés pour leur capacité à transmettre leurs connaissances.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Les professionnels de santé qui prennent en charge des patients insuffisants rénaux.
- Pas de prérequis.



DURÉE

2 modules de 4 jours / 56 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

25 personnes



DROITS D'INSCRIPTION

2120 €



LIEU ET DATES

Paris • Du 12 au 15 mars et du 2 au 5 avril
Paris • Du 19 au 22 novembre et du 10 au 13 décembre



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par QCM interactif et réajustement tout au long de la formation avec le formateur.
- Évaluation à distance de la mise en application des pratiques professionnelles, 6 semaines après la fin du stage, permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation et des formateurs.



VALIDATION

Certificat de réalisation et/ou Attestation de participation à un programme de DPC.

MODULE 1

Insuffisance rénale

- Rappel d'anatomie, de physiologie et du métabolisme hydro-sodé
- Insuffisance rénale aiguë (causes, diagnostic, traitement, prévention)
- Pathologies et prévention de l'insuffisance rénale : les maladies rénales et l'hypertension artérielle - Épidémiologie
- Insuffisance rénale chronique (causes, diagnostic, traitement, prévention)
- Précautions d'utilisation des médicaments chez l'insuffisant rénal

Hémodialyse

- L'eau, les générateurs et les membranes de dialyse
- L'hémodiafiltration (HDF)
- Rôle infirmier en hémodialyse
- Les principes de l'hémodialyse
- Indicateurs de qualité du traitement par hémodialyse
- Le monitoring en ligne en hémodialyse
- Les complications inter et intra dialytiques
- Les abords vasculaires et leur surveillance

La personne âgée et l'insuffisance rénale

- Épuration extra rénale chez la personne âgée (différentes techniques, indications, résultats)
- Suivi médical de la personne âgée insuffisante rénale
- Complications de l'insuffisance rénale terminale chez la personne âgée
- Nutrition de la personne âgée dialysée
- Aspects psychologiques et sociaux de la personne âgée insuffisante rénale

MODULE 2

Dialyse péritonéale

- Anatomie et physiologie du péritoine
- Principes et indications de la dialyse péritonéale
- L'accès au péritoine
- Les techniques et solutions de dialyse péritonéale
- Évaluation de l'efficacité du traitement en dialyse péritonéale
- Complications liées au traitement par dialyse péritonéale
- Suivi médical du patient en dialyse péritonéale
- Rôle infirmier en dialyse péritonéale

Qualité de vie et aspects psychologiques de l'insuffisant rénal chronique

Nutrition du patient insuffisant rénal

Transplantation

- Le candidat à la greffe
- Le donneur vivant
- Aspects médicaux, légaux et réglementaires du prélèvement d'organes
- Rôle du coordinateur de prélèvement d'organes
- Immunologie
- Traitement immunosuppresseur
- La transplantation rénale : bilan pré-opératoire, technique de greffe rénale, surveillance postopératoire
- Complications de la transplantation rénale à court, moyen et long terme
- Suivi médical et éducation du patient transplanté
- Résultats de la transplantation rénale

Prise en charge des douleurs de l'insuffisant rénal chronique



OBJECTIFS

Apporter les connaissances nécessaires et spécifiques pour mettre en œuvre une prise en charge de la douleur du patient insuffisant rénal chronique.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les participants seront capables :

- D'évaluer la douleur,
- D'améliorer la prise en charge de la douleur,
- De prévenir la douleur,
- De connaître les différents traitements médicamenteux de la douleur,
- De mieux connaître les différentes méthodes de prise en charge non médicamenteuse,
- De prendre en compte la douleur psychique des patients chroniques,
- De trouver de l'aide pour combattre la souffrance quotidienne des patients et de leur proche, face à la maladie chronique.



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences.



MÉTHODOLOGIE

- Analyse des pratiques et revue des connaissances en début de session de formation.
- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques ; Diaporamas et/ou films et évaluation des connaissances en fin de formation.
- Actions d'amélioration et indicateurs de pratique clinique en cours et fin de formation (en tenant compte de l'analyse des pratiques du §1).



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cours des formateurs.



FORMATEURS

Professionnels de santé, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable, sélectionnés pour leur capacité à transmettre leurs connaissances.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Infirmier(e)s, Aide-soignant(e)s,
- DE d'infirmier(e) ou Licence infirmière,
- DE d'aide-soignant(e).



DURÉE

2,5 jours / 18 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

25 personnes



DROITS D'INSCRIPTION

912 €



LIEU ET DATES

Rouen • Du 5 au 7 juin

Paris • Du 2 au 4 décembre



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par session de questions/réponses.
- Évaluation à distance de la mise en application des pratiques professionnelles, 6 semaines après la fin du stage, permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation et des formateurs.



VALIDATION

Certificat de réalisation et/ou Attestation de participation à un programme de DPC.

JOUR 1

Définition, évaluation, prévention de la douleur

- Définition et mécanismes
- Douleur aiguë, chronique, nociceptive, neuropathique...
- Évaluation de la douleur traitement

Prise en charge médicamenteuse de la douleur

JOUR 2

Prise en charge des douleurs de l'insuffisant rénal

- Les douleurs liées aux soins : ponction, pansement pendant les séances, injections
- Douleur neuropathique en hémodialyse
- Prévention de la douleur
- Rôle infirmier dans la prise en charge de la douleur

Prise en charge non médicamenteuse de la douleur

- Sophrologie, hypnose, écoute bienveillante, massages sensitifs...
- Exercices de découverte de l'hypnose



JOUR 3

Prise en charge de la souffrance psychologique



ÉVALUATION ET SYNTHÈSE DE LA FORMATION



Initiation à la communication thérapeutique et à l'hypnose de soins

CONTEXTE DE LA FORMATION

Cette formation est destinée aux soignants travaillant en hémodialyse. Les douleurs liées à l'insuffisance rénale et à ses complications, au diabète ainsi que le traitement par dialyse ou transplantation, sont multiples. Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des pratiques et de l'approfondissement des connaissances dans le but de mieux prendre en charge ces douleurs et d'améliorer la qualité des soins et le confort des patients.

OBJECTIFS

Après une approche théorique, l'apprenant pourra, grâce à des jeux de rôle, expérimenter le langage hypnotique. De nombreux exercices pratiques, des cas cliniques ainsi que des vidéos seront exposés pendant les trois jours.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les participants seront capables :

- Connaître les bases de la communication thérapeutique,
- Pouvoir accompagner un patient en hypnose conversationnelle pendant un soin douloureux.



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences. actions d'approfondissement pour les professionnels titulaires d'une formation valide universitaire en hypno analgésie.



MÉTHODOLOGIE

- Analyse des pratiques et Revue des connaissances en début de session de formation par session de questions/réponses.
- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques, exercices pratiques ; diaporamas et/ou films et évaluation des connaissances en fin de formation.
- Actions d'amélioration et indicateurs de pratique clinique en cours et fin de formation (en tenant compte de l'analyse des pratiques du §1).



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cours des formateurs et références bibliographiques.



FORMATEURS

Professionnels de santé, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable, ils sont également sélectionnés pour leurs qualités de pédagogue.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Formation destinée aux personnels de santé désirant acquérir un outil permettant une meilleure gestion du stress et de l'anxiété liés aux soins,
- Professionnels titulaires d'une formation valide universitaire en hypno analgésie.



DURÉE

3 jours / 21 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

25 personnes



DROITS D'INSCRIPTION

1095 €



LIEU ET DATES

Paris • Du 7 au 9 octobre



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par session de questions/réponses et réajustement tout au long de la formation avec l'intervenant.
- Évaluation et mise en application des pratiques professionnelles à distance, 6 semaines après la fin du stage, par fiche de satisfaction différée.



VALIDATION

Certificat de réalisation et/ou Attestation de participation à un programme de DPC.

PROGRAMME

Réalisable
en
INTRA

JOUR 1

Définition de l'hypnose
Le langage hypnotique : le choix
des mots
L'alliance thérapeutique
Le vakog
L'hypnose formelle
Séances de pratique

JOUR 2

La dissociation et le
fonctionnement de la conscience
Les phrases connectantes
Notion de sécurité
Lieu de bien être
Le « baiser du cheval »
Le « comme si »
Séances de pratique



JOUR 3

Le stylo thérapeutique
Les dissociations partielles
et les phénomènes hypnotiques
La catalepsie
La lévitation
La respiration fractionnée
Séances de pratique



ÉVALUATION ET SYNTHÈSE DE LA FORMATION

Insuffisance rénale Hémodialyse



OBJECTIFS

Apporter les connaissances nécessaires et spécifiques pour compléter la formation initiale en Hémodialyse et Néphrologie.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les participants seront capables :

- De comprendre les concepts de l'insuffisance rénale,
- De connaître les concepts de l'hémodialyse et de l'hémodiafiltration (HDF),
- De comprendre et analyser les critères de qualité du traitement par hémodialyse et/ou HDF,
- De sélectionner et utiliser les outils nécessaires pour apporter des soins de qualité.



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences.



MÉTHODOLOGIE

- Analyse des pratiques et revue des connaissances en début de session de formation.
- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques ; Diaporamas et/ou films et évaluation des connaissances en fin de formation.
- Actions d'amélioration et indicateurs de pratique clinique en cours et fin de formation (en tenant compte de l'analyse des pratiques du §1).



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cours des formateurs et extraits du livre « L'infirmier(e) en néphrologie », AFIDTN Elsevier Masson S.A.S, § Insuffisance rénale/hémodialyse.



FORMATEURS

Professionnels de santé, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable, sélectionnés pour leur capacité à transmettre leurs connaissances.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Infirmier(e)s,
- DE d'infirmier(e) ou Licence infirmière.



DURÉE

3 jours / 21 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

25 personnes



DROITS D'INSCRIPTION

1095 €



LIEU ET DATES

Paris • Du 27 au 29 mars



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par QCM interactif et réajustement tout au long de la formation avec le formateur.
- Évaluation à distance de la mise en application des pratiques professionnelles, 6 semaines après la fin du stage, permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation et des formateurs.



VALIDATION

Certificat de réalisation et/ou Attestation de participation à un programme de DPC.

JOUR 1

Insuffisance rénale

- Rappel d'anatomie, de physiologie et du métabolisme hydrosodé
- Insuffisance rénale aiguë (causes, diagnostic, traitement, prévention)
- Pathologies et prévention de l'insuffisance rénale: les maladies rénales et l'hypertension artérielle - Épidémiologie
- Insuffisance rénale chronique (causes, diagnostic, traitement, prévention)
- Prise en charge pré dialyse
- Création de l'abord vasculaire



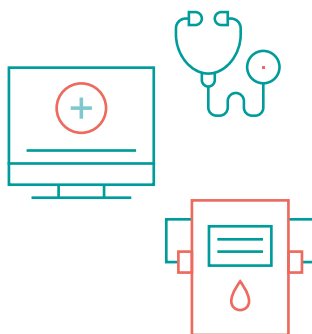
JOUR 2

Hémodialyse

- Les principes de l'hémodialyse
- Indicateurs de qualité du traitement par hémodialyse
- Le monitoring en ligne en hémodialyse
- Les complications inter et intradialytiques

JOUR 3

- Hémodiafiltration (HDF)
- L'eau, les membranes et les générateurs de dialyse
- Rôle infirmier en hémodialyse



ÉVALUATION ET SYNTHÈSE DE LA FORMATION

Infirmière en Pratique Avancée (IPA)



OBJECTIFS

Apporter les connaissances pour déterminer :

- Les conditions d'accès au DE d'IPA,
- Les différentes activités de l'IPA,
- Les champs de compétences de l'IPA en Dialyse, Transplantation et Néphrologie,
- La place de l'IPA dans l'équipe de soins.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les participants seront capables :

- De comprendre le dispositif de la pratique avancée en Dialyse, Transplantation et Néphrologie,
- D'appréhender les différentes compétences de l'IPA en Dialyse, Transplantation et Néphrologie,
- De positionner l'IPA au sein de l'équipe de soins en Dialyse, Transplantation et Néphrologie,
- De positionner l'IPA dans le parcours de soins du patient insuffisant rénal chronique.



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences.



MÉTHODOLOGIE

- Analyse des pratiques et revue des connaissances en début de session de formation.
- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques ; Diaporamas et/ou films et évaluation des connaissances en fin de formation.
- Actions d'amélioration et indicateurs de pratique clinique en cours et fin de formation (en tenant compte de l'analyse des pratiques du §1).



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cours des formateurs.



FORMATEURS

Professionnels de santé, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable, sélectionnés pour leur capacité à transmettre leurs connaissances.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Infirmiers de Dialyse, Transplantation et Néphrologie,
- Cadres de santé des services de Dialyse, Transplantation et Néphrologie,
- Infirmiers coordinateurs,
- Pas de prérequis.



DURÉE

2 jours / 14 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

25 personnes



DROITS D'INSCRIPTION

730 €



LIEU ET DATES

Paris • Du 10 au 11 octobre



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par session de questions/réponses.
- Évaluation à distance de la mise en application des pratiques professionnelles, 6 semaines après la fin du stage, permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation et des formateurs.



VALIDATION

Certificat de réalisation et/ou Attestation de participation à un programme de DPC.

JOUR 1

L'Infirmière en Pratique Avancée : Une réponse pour accompagner l'évolution des besoins de santé de la population

- Les prérequis – Présentation du décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée
- Concept de la pratique avancée en soins infirmiers : Dans quel cadre l'exercer ? Quelle formation ?
- Point de vue du médecin

L'Infirmière en Pratique Avancée : "Dialyse, Transplantation rénale et Maladie rénale chronique"

- Quels enjeux ?
- Quel contexte ?
- Collaboration avec le corps médical – Nécessité du partenariat Néphrologue-IPA
- Place de l'IPA dans l'équipe de soins en Dialyse, Transplantation et Maladie rénale chronique



JOUR 2

L'Infirmière en Pratique Avancée : "Dialyse, Transplantation rénale et Maladie rénale chronique"

- Activité de l'IPA en Dialyse
- Activité de l'IPA en Transplantation
- Activité de l'IPA en Maladie rénale chronique

Bénéfices attendus :

- Pour l'infirmière
- Pour le patient
- Pour les médecins
- Pour le système de santé

L'Infirmière en Pratique Avancée dans le parcours de soins du patient Insuffisant Rénal Chronique

- Éducation thérapeutique
- Analyse de cas cliniques
- Travaux de recherche



ÉVALUATION ET SYNTHÈSE DE LA FORMATION

Nutrition et insuffisance rénale



OBJECTIFS

Apporter les connaissances nécessaires et spécifiques pour mieux connaître et maîtriser les bases de l'alimentation des patients IRC.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les participants seront capables :

- De comprendre les principes de la nutrition des patients insuffisants rénaux,
- De connaître les principes de la diététique adaptée aux différents stades de l'insuffisance rénale et aux recommandations,
- D'identifier les prises en charge nutritionnelles selon les âges de la vie,
- De connaître et d'utiliser les outils nécessaires à une bonne prise en charge nutritionnelle.



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences.



MÉTHODOLOGIE

- Analyse des pratiques et revue des connaissances en début de session de formation.
- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques ; Diaporamas et/ou films et évaluation des connaissances en fin de formation.
- Actions d'amélioration et indicateurs de pratique clinique en cours et fin de formation (en tenant compte de l'analyse des pratiques du §1).
- Étude de cas concrets.



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cours des formateurs et extraits du livre « L'infirmier(e) en néphrologie », AFIDTN Elsevier Masson S.A.S., § Nutrition.



FORMATEURS

Professionnels de santé, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable, sélectionnés pour leur capacité à transmettre leurs connaissances.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Infirmier(e)s, aides soignant(e)s, diététicien(ne)s,
- DE d'infirmier(e) ou Licence infirmière,
- DE d'aide-soignant(e),
- BTS ou DU diététique.



DURÉE

3 jours / 21 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

40 personnes



DROITS D'INSCRIPTION

1095 €



LIEU ET DATES

Paris • Du 20 au 22 mars
Paris • Du 2 au 4 octobre



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par QCM interactif et réajustement tout au long de la formation avec le formateur.
- Évaluation à distance de la mise en application des pratiques professionnelles, 6 semaines après la fin du stage, permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation et des formateurs.



VALIDATION

Certificat de réalisation et/ou Attestation de participation à un programme de DPC.

JOUR 1

L'alimentation chez le sujet sain

- Rappel sur les nutriments et l'alimentation
- Les recommandations françaises pour la population générale

Évaluation des apports alimentaires

- La diététique en pratique : enquête alimentaire, l'information du patient et de sa famille

Évaluation du statut nutritionnel

- Clinique
- Composition corporelle
- Évaluation de la dépense énergétique et de l'activité physique

Équilibre phosphocalcique

JOUR 2

Prise en charge nutritionnelle du patient dialysé

- Hémodialyse
- Dialyse péritonéale

Insuffisance rénale chronique et dénutrition

- Épidémiologie
- Conséquences et facteurs associés
- Modifications des habitudes alimentaires

Éducation thérapeutique et nutrition

- Introduction à l'éducation thérapeutique : la place des soignants
- ETP et nutrition en néphrologie, dialyse et transplantation
- Cas pratiques

JOUR 3

Prise en charge nutritionnelle du patient diabétique IRC

Prise en charge nutritionnelle du patient transplanté

Approche psychologique des troubles de la nutrition dans les maladies chroniques



ÉVALUATION ET SYNTHÈSE DE LA FORMATION



La recherche en soins infirmiers

CONTEXTE DE LA FORMATION

Cette formation est destinée aux Infirmiers souhaitant s'initier à la recherche.

OBJECTIFS

Apporter les connaissances nécessaires et spécifiques pour identifier :

- L'intérêt de la pratique basée sur les preuves
- La place des infirmiers dans la recherche
- La place des infirmiers de néphrologie, dialyse, transplantation dans la recherche
- La légitimité des travaux de recherche portés par les infirmiers
- Le vocabulaire de la recherche.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les participants seront capables :

- De comprendre et expliciter l'intérêt de la pratique basée sur les preuves
- D'identifier les étapes entre une idée, une intuition jusqu'à la mise en place d'une étude
- D'identifier l'aspect réglementaire de la recherche
- D'utiliser la base de données scientifiques de référence Medline via PubMed
- D'utiliser un logiciel de gestion documentaire
- D'identifier les éléments d'un protocole de recherche



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences.



MÉTHODOLOGIE

- Analyse des pratiques en début de formation par session de Questions/Réponses.
- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques, Formation pratique sur PC.
- Évaluation des connaissances en cours et fin de formation (en tenant compte de l'analyse des pratiques du \$1).



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Formation pratique sur PC.
- Cours et tutoriels des formateurs envoyés par lien à l'issue de la formation.



FORMATEURS

Professionnels de santé, Identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable, sélectionnés pour leur capacité à transmettre leurs connaissances.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Les Infirmier(ère)s et IPA
- DE d'infirmier(e) ou Licence infirmière



DURÉE

2 jours, 14 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 personnes



DROITS D'INSCRIPTION

730 €



LIEU ET DATES

Paris • Du 14 au 15 novembre



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par Session de Questions/Réponses.
- Évaluation à distance de la mise en application des pratiques professionnelles, 6 semaines après la fin du stage, par fiche de satisfaction différée.



VALIDATION

Certificat de réalisation et/ou Attestation de participation à un programme de DPC.

JOUR 1

La recherche en soins infirmiers

- Intérêt de la pratique, fondée sur les preuves (evidence based nursing). Légitimité des infirmiers dans la recherche
- Identifier les étapes entre l'idée de recherche et la rédaction d'un protocole de recherche : cerner le sujet de recherche

Identifier les étapes entre l'idée de recherche et la rédaction d'un protocole de recherche : réaliser une recherche documentaire efficace

- Initiation à l'utilisation du moteur de recherche Pubmed

JOUR 2

La recherche en soins infirmiers

- Analyser et synthétiser des documents professionnels et scientifiques

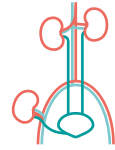
Conduire un projet infirmier

- Les différentes typologies d'études
- Les différents éléments constituant le protocole de recherche
- Le rôle des professionnels support de la recherche
- Les appels à projet de recherche dans son champ de compétences



ÉVALUATION ET SYNTHÈSE DE LA FORMATION

Transplantation rénale



OBJECTIFS

Apporter les connaissances nécessaires et spécifiques pour prendre en charge les patients transplantés ou en attente de transplantation et les donneurs potentiels.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les participants seront capables :

- De comprendre les aspects légaux et réglementaires des prélèvements d'organes,
- De comprendre le rôle du coordinateur de prélèvement,
- De comprendre les principes généraux du système immunitaire et des traitements immunosuppresseurs,
- De comprendre le rôle du coordinateur de transplantation,
- De jouer un rôle dans l'éducation thérapeutique du patient transplanté,
- De prévenir les complications de la transplantation rénale.



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences.



MÉTHODOLOGIE

- Analyse des pratiques et revue des connaissances en début de session de formation.
- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques ; Diaporamas et/ou films et évaluation des connaissances en fin de formation.
- Actions d'amélioration et indicateurs de pratique clinique en cours et fin de formation (en tenant compte de l'analyse des pratiques du §1).



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cours des formateurs et extraits du livre « L'infirmier(e) en néphrologie », AFIDTN Elsevier Masson S.A.S., § Transplantation.



FORMATEURS

Professionnels de santé, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable, sélectionnés pour leur capacité à transmettre leurs connaissances.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Infirmier(e)s, Infirmier(e)s coordinateurs de transplantation et/ou de prélèvement,
- DE d'infirmier(e) ou Licence infirmière



DURÉE

3 jours / 21 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

25 personnes



DROITS D'INSCRIPTION

1095 €



LIEU ET DATES

Paris • Du 25 au 27 septembre



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par QCM interactif et réajustement tout au long de la formation avec le formateur.
- Évaluation à distance de la mise en application des pratiques professionnelles, 6 semaines après la fin du stage, permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation et des formateurs.



VALIDATION

Certificat de réalisation et/ou Attestation de participation à un programme de DPC.

JOUR 1

Le don d'organes

- Aspects légaux et réglementaires du prélèvement d'organes
- Aspects légaux du prélèvement chez le donneur décédé et sur le donneur vivant
- Aspects médicaux du prélèvement d'organe du donneur décédé : la définition de la mort encéphalique, la prise en charge du donneur, les critères de sélection du donneur, le prélèvement à cœur arrêté
- Rôle infirmier dans la prise en charge d'un patient en état de mort encéphalique : déroulement d'une prise en charge
- Le rôle du coordinateur hospitalier de prélèvement d'organes : constat de la mort, les démarches administratives et juridiques, l'information de la famille, le déroulement du prélèvement, la restauration tégumentaire

JOUR 2

Pré-transplantation, suivi et prise en charge du transplanté rénal

- Le candidat à la greffe : la consultation pré greffe, les explorations pré greffe, l'évaluation du receveur, la compatibilité tissulaire, l'attente, l'appel de greffe
- Le donneur vivant de rein : le choix du donneur, les explorations préalables au don, les démarches administratives, l'hospitalisation, le suivi

- Rôle infirmier durant l'hospitalisation : l'accueil du patient, la préparation du patient, le départ au bloc, le retour de bloc et la surveillance durant les 24 premières heures, le suivi et éducation durant l'hospitalisation
- Rôle infirmier dans l'éducation thérapeutique : modalités de prise des traitements immunosuppresseurs, interactions et effets secondaires

JOUR 3

Immunosuppression, greffe rénale, complications de la transplantation rénale

- Immunologie et immunosuppresseurs : les principes généraux du système immunitaire, le système HLA et les examens d'histocompatibilité, activation du système immunitaire au décours de la greffe, les différents traitements immunosuppresseurs et mode d'action, les techniques de désensibilisation, la greffe ABO incompatible - La greffe HLA incompatible
- Techniques chirurgicales : le suivi médical post-opératoire, différentes prises en charge selon l'évolution de la fonction rénale durant l'hospitalisation
- Les complications de la transplantation rénale

ÉVALUATION ET SYNTHÈSE DE LA FORMATION

Sessions Nationales d'étude et de perfectionnement

OBJECTIFS

- Donner aux professionnels des services de Dialyse, Transplantation et Néphrologie, un niveau de perfectionnement de haute qualité,
- Promouvoir la recherche,
- Actualiser les connaissances,
- Améliorer la qualité des soins,
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs de santé.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Connaissances nécessaires et spécifiques pour prendre en charge les patients insuffisants rénaux en Dialyse, Transplantation et Néphrologie.



ACTION DE FORMATION

Action de développement des compétences.



MÉTHODOLOGIE

- Formation présentielle cognitive, exposés théoriques ; Diaporamas et/ou films et évaluation des connaissances en fin de formation.
- Actions d'amélioration et indicateurs de pratique clinique en cours et fin de formation.



SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Recueil des communications des intervenants.



INTERVENANTS

Professionnels de santé, identifiés pour leur expertise et leur savoir-faire applicable.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Les professionnels de santé qui prennent en charge des patients insuffisants rénaux. Pas de prérequis.



DURÉE

2,5 jours / 18 heures



DROITS D'INSCRIPTION

- Jusqu'au 30 avril 2024
Adhérent AFIDTN : 790 €
Non Adhérent AFIDTN : 950 €
- À partir du 1^{er} mai 2024
Adhérent AFIDTN : 890 €
Non Adhérent AFIDTN : 1040 €



LIEU ET DATES

Mandelieu-la-Napoule • Du 29 au 31 mai



ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par session de questions/réponses.



VALIDATION

Certificat de réalisation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

● COMMENT S'INSCRIRE ?

AVANT DE VOUS INSCRIRE

Consulter le site internet www.afidtn.com qui comprend :

- La présentation de la formation, le programme et le règlement intérieur
- Le catalogue pour rechercher en ligne une formation par mot-clé

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1. Vous souhaitez obtenir des renseignements :

Une fois la formation sélectionnée, demandez des renseignements sur ww.afidtn.com ou sur contact@afidtn.com. Vous pouvez aussi nous appeler au 02 35 59 87 52

2. Pour confirmer votre participation :

La réservation d'une place n'est effective qu'après réception du bulletin d'inscription complété, signé, tamponné et accompagné de l'engagement de financement tel qu'indiqué au paragraphe ci-dessous.

3. Validation de l'inscription :

L'AFIDTN adressera par email au financeur une convention ou un contrat qui devra être retourné signé(e) pour confirmer l'inscription.

La convocation et les documents relatifs à la formation (programme, informations pratiques) seront envoyés aux stagiaires un mois avant le début de la formation.

Si une session est complète, l'AFIDTN proposera de vous inscrire sur une liste d'attente afin d'être recontacté en cas de désistement.

● VOUS VOUS TROUVEZ DANS UNE DE CES SITUATIONS ?

- Vous avez trouvé une formation dans le catalogue de formations AFIDTN mais les dates ou le lieu ne vous conviennent pas ?
- Vous aimeriez organiser la formation avec d'autres personnes de la même région que vous ? (Formation mutualisée)
- Vous souhaiteriez organiser une formation pour une équipe de votre établissement ? (Formation intra)
- Vous souhaiteriez adapter un programme de formation à vos problématiques internes ? (Formation sur mesure)

Ne cherchez plus ! Suivant les disponibilités des formateurs et le type de formation, L'AFIDTN peut venir dans votre établissement quand vous le souhaitez !

● COMMENT FAIRE ?

Pour les sessions de formations intra-établissement, le formulaire de demande de formation intra (p.35) doit être complété et adressé à contact@afidtn.com pour obtenir une proposition commerciale chiffrée.

Tarif en intra : Financeur unique

Le tarif est fixé selon un maximum de participants requis. Il peut parfois être proratisé selon le nombre de participants, ou les supports demandés. Le devis INTRA comprend les frais pédagogiques et les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.

Valable 1 mois, il pourra être réajusté au moment de la confirmation par le client (changement de formateurs, évolution du programme, évolution des modalités matérielles, etc.).

L'AFIDTN ne pourra organiser la formation que sous réserve des disponibilités des formateurs.

Dès confirmation du financement de la formation, veuillez communiquer le devis et l'offre signés à contact@afidtn.com accompagné des informations logistiques et administratives nécessaires à l'organisation de la formation.

Tarif en formation mutualisée : Plusieurs financeurs

Le tarif est réparti entre les différents établissements. L'AFIDTN aura un seul interlocuteur, celui qui aura fait la demande.

Plusieurs conventions de formation peuvent être établies.

Pour plus de renseignements sur l'organisation d'une session de formation intra ou mutualisée, contacter l'AFIDTN à contact@afidtn.com

● COMMENT FINANCER VOTRE PARCOURS DE FORMATION ?

Il existe différentes façons de financer une formation continue. Elles peuvent varier en fonction de la profession, du mode d'exercice ou encore des besoins du professionnel de santé.

DPC

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif de formation dédié aux professionnels de santé français. Il a été initialement défini dans la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) de 2009.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dans ce cadre réglementaire, il est demandé aux professionnels de santé de suivre un parcours de formation triennal. Si vous exercez en statut libéral ou mixte, l'Agence Nationale du DPC (ANDPC) met ainsi chaque année à votre disposition, un budget personnel de formation qui vous permettra de suivre une ou plusieurs formations auprès des organismes de formation habilités à délivrer de telles actions.

FINANCEMENT EMPLOYEUR / OPCO

L'ANDPC ne vous alloue pas de budget DPC. Néanmoins, il vous est possible faire financer votre formation par votre employeur. Pour en bénéficier, votre employeur ou vous, devez réaliser une demande devis auprès de l'AFIDTN. Ce devis permettra à votre employeur de réaliser une demande de prise en charge auprès de l'OPCO pour lequel il cotise chaque année. La prise en charge peut être complète ou partielle en fonction de l'enveloppe restante.

Si vous bénéficiez d'un financement par un OPCO, vous devez faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation.

Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'AFIDTN ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO à la signature de la convention, l'intégralité du coût de la formation sera facturée au client.

FIF PL

Vous êtes un professionnel installé en exercice libéral, le Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF PL) est un fond d'assurance formation agréé par l'Arrêté Ministériel du 17 mars 1993. Il a été créé spécifiquement pour les libéraux par l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) afin d'inciter la formation continue des professionnels du libéral.

Le professionnel libéral saisit personnellement sa demande de prise en charge en ligne, des critères de prise en charge sont déterminés annuellement par les Représentants Professionnels de chaque profession. Ces critères de prise en charge, disponibles sur le site du FIF PL, sont applicables du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, et peuvent, au regard des priorités du FIF PL et de chaque profession, être modifiés d'une année à l'autre.

FINANCEMENT PERSONNEL

Si vous avez épuisé votre budget DPC pour l'année en cours ou que vous n'êtes pas éligible aux financements existants, vous pouvez tout à fait participer à une formation sur la base d'un financement personnel. Dans ce cas nous vous fournissons un devis détaillé pour la formation choisie. En autofinçant votre formation, deux avantages fiscaux s'offrent à vous :

- Le crédit d'impôt : le temps passé en formation professionnelle vous ouvre droit à un crédit d'impôt dans la limite de 40h de formation par an, selon le mode de calcul suivant : nombre d'heures x Taux horaire du SMIC. Pour activer ce dispositif vous devrez compléter et signer le formulaire CERFA 2079-FCE-SD
- La déduction des frais professionnels : les frais engagés pour votre formation (coût de la formation, transport, hébergement...) sont des frais professionnels déductibles à reporter dans votre déclaration annuelle d'impôt sur le revenu.

PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE RÉSERVATION

Le prix des formations est indiqué en euros et exonéré de TVA. Les repas, l'hébergement et les transports des participants ne sont pas compris dans le tarif.

Pour les Sessions Nationales est appliqué si le participant est à jour de sa cotisation au moment où l'AFIDTN édite la convention.

● PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du formateur. Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations ou de communications publiques. Toute rediffusion à des tiers est interdite et passible de poursuite.

Stagiaire 1

Nom : _____
Prénom : _____
Fonction : _____ Service : _____
Adresse professionnelle : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Email * : _____
Portable* : _____
Nom de naissance* (si différent) : _____
Date de naissance* : _____ N° RPPS* : _____

Stagiaire 2

Nom : _____
Prénom : _____
Fonction : _____ Service : _____
Adresse professionnelle : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Email * : _____
Portable* : _____
Nom de naissance* (si différent) : _____
Date de naissance* : _____ N° RPPS* : _____

Stagiaire 3

Nom : _____
Prénom : _____
Fonction : _____ Service : _____
Adresse professionnelle : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Email * : _____
Portable* : _____
Nom de naissance* (si différent) : _____
Date de naissance* : _____ N° RPPS* : _____

*Obligatoire pour la gestion des inscriptions.

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, feront l'objet d'un traitement informatisé pour la bonne exécution de nos services et de nos obligations légales.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles (Règlement n°2016/679) en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès de rectification et de retrait. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier postal à l'AFDITN - Le Blanc Logis - 216 route de Neufchâtel - 76420 BIHOREL.

Employeur

Raison Sociale : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Nom, prénom et email du Cadre de santé du/des stagiaire(s) : _____
Nom et Prénom du Responsable de suivi de l'inscription : _____
Fonction : _____ Service : _____
Email : _____
Tél : _____ Fax : _____

Complétez ci-dessous si ADRESSE DIFFERENTE :

Convention** ou contrat :

Facturation** :

Facturation sur Chorus Pro :

Siret :

Code Service : _____ N° Engagement : _____

**Si vous mentionnez votre organisme collecteur, assurez-vous d'avoir l'accord de prise en charge. La demande devant être faite avant le début de la formation. Merci de joindre une copie de cet accord de prise en charge.

Inscription

Action de formation : _____
Date : _____
Lieu : _____
Droits d'inscription : _____
Prise en charge par l'employeur : Oui Non
 Facturation à l'issue de la formation (uniquement si prise en charge par un organisme)
 Chèque à l'ordre de l'AFDITN d'un montant de : _____
 Virement le ___/___/___ - N° de convention obligatoire sur l'ordre de virement

Compte Société Générale - N°00037273493 - clé 67

Code banque : 30003 - code guichet : 01787

TVA intra : FR 78344352059

IBAN : FR 7630003017870003727349367 - BIC : SOGEFRPP

Règlement par carte bancaire sécurisé si inscription en ligne www.afidtn.com

CACHET, DATE ET SIGNATURE

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur détaillés au dos de ce document.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ces conditions sont modifiables en fonction de la législation en vigueur

1. INSCRIPTIONS

1.1 Délai d'accès

Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille de l'ouverture de la formation.

1.2 Enregistrement des inscriptions

Les demandes d'inscription peuvent être faites par courrier postal ou électronique, par fax ou internet. L'enregistrement se fait par ordre d'arrivée. Toute inscription donne lieu à un envoi de convention. L'AFIDTN se réserve le droit de refuser une demande (si formation complète, défaut de règlement des prestations commandées...).

Toute inscription entraîne l'acceptation du règlement intérieur.

2. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation devra être faite par écrit. Elle entraînera une facturation de :

- 30% du coût de la prestation pour toute annulation de 30 à 15 jours calendaires avant le début de la formation.
- 50% du coût de la prestation pour toute annulation de 14 à 8 jours calendaires avant le début de la formation.
- 100% du coût de la prestation pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 8 jours calendaires avant le début de la formation.

Possibilité de remplacement par un collègue ou de report non annulable sur une formation identique en supportant la différence de prix, le cas échéant.

3. CONVENTION/CONTRAT DE FORMATION

L'AFIDTN fait parvenir, en double exemplaire, une convention ou un contrat de formation professionnelle continue, tel que prévu par la loi. Le client s'engage à retourner à l'AFIDTN, avant le début du stage, un exemplaire signé et portant son cachet. En cas de non retour de la convention ou du contrat signé, l'AFIDTN se réserve le droit d'annuler l'inscription ou de faire régler le stagiaire sur place.

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue du stage. La feuille de présence des stagiaires peut être envoyée à l'organisme de prise en charge.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Les coûts de formation, indiqués dans notre catalogue, n'incluent que les prestations pédagogiques. L'AFIDTN est exonérée de TVA pour les opérations effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue. Cette exonération lui a été accordée par renouvellement (en réf. au décret n°94-764 du 30/08/1994 -arrêté du 30/12/1994), le 4 avril 1995 par la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Haute Normandie.

5. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Une facture est envoyée pour toute commande de formation. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

Règlement par un organisme collecteur : S'il ne prend en charge qu'une partie de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Règlement par un stagiaire ou un cocontractant : Le stagiaire ou le cocontractant s'engage à verser la totalité du coût de la formation selon les modalités de paiement suivantes : Après le délai de rétractation de 14 jours, un premier versement correspondant à 30% du coût de la formation et le solde 30 jours avant le début de l'action de formation.

Conditions de règlement : Le bénéficiaire s'engage à verser la totalité des coûts de formation selon les modalités de paiement indiquées sur la facture (Loi 2008-776 du 4 août 2008). Toute formation commencée est due en totalité.

Défait de paiement et pénalités de retard : Avant la formation, en cas de défaut de paiement ou d'attestation de prise en charge signée, après trois rappels infructueux, ou en cas d'incident de paiement antérieur, l'inscription à la formation sera résiliée.

En cas de défaut de paiement à l'issue de la formation, et après trois rappels restés infructueux, l'AFIDTN adressera une mise en demeure par pli recommandé avec accusé de réception et appliquera les pénalités en vigueur au taux minimum légal de 6.39% (Art.441_6 §3 du code du commerce), et un montant minimum de 40€ forfaitaire pour les frais de recouvrement (directive 2011/77/UE du parlement européen et du conseil du 16 février 2011, JOUE L 48 du 23 février 2011). Une indemnisation des frais de recouvrement raisonnables restants (honoraires d'avocat ou Sté de recouvrement), sera due.

6. AJOURNEMENT OU ANNULATION D'UNE FORMATION

6.1 Annulation totale d'une formation

Dans le cas où le nombre de participants à une formation serait jugé pédagogiquement insuffisant, l'AFIDTN se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. En application de l'article L. 6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait ou les reporter sur une autre formation identique selon le souhait du client.

6.2 Annulation partielle d'une formation

En cas de réalisation partielle de la prestation de formation par l'organisme de formation, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturée au titre de la formation continue.

7. CONTENIEUX

En cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation, et à défaut d'accord amiable, qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de Rouen sera compétent. Le demandeur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de formation et autres ressources pédagogiques mis à disposition du stagiaire dans le cadre des formations sont la propriété de l'AFIDTN. En conséquence, le stagiaire s'interdit de reproduire, adapter, modifier, commercialiser ou diffuser les dits supports à des tiers ne participant pas aux formations.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 - Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

ARTICLE 2 - Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme.
- De rentrer avec une bicyclette ou une trottinette et de mettre en charge la batterie de ces moyens de locomotion dans les locaux de l'organisme.
- D'emporter ou modifier les supports de formation et/ou d'enregistrer et filmer les séances de lieu.
- De manger dans les salles de cours.
- D'utiliser les téléphones portables durant les sessions.
- De fumer ou vaper dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte du lieu où se déroule la formation.

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion en ce qui concerne toutes informations relatives aux autres stagiaires dont ils pourraient avoir connaissance.

Tout manquement aux règles relatives à la discipline pourra donner lieu à l'application de l'une des sanctions prévues par le présent règlement.

ARTICLE 3 - Hygiène, sécurité et accessibilité

• Article 3-1_Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. Elles doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles du lieu d'accueil de la formation.

• Article 3-2_Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

• Article 3-3_Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles définies par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

• Article 3-4_Accident

Le stagiaire victime d'un accident survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et le lieu de vie/ de son domicile / de son travail, avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de l'employeur.

ARTICLE 4 - Assiduité du stagiaire en formation

• Article 4-1_Horaires de stage

Les stagiaires doivent respecter les horaires de stage fixés par la direction.

La direction se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par la direction aux horaires d'organisation du stage.

• Article 4-2_Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du code du travail, la stagiaire - dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics - s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

• Article 4-3_Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de remplir la feuille de présence au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre un certificat de réalisation d'une action de formation. Ce certificat peut être transmis, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

ARTICLE 5 - Sanctions

Tout comportement considéré comme fautif par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une des sanctions suivantes :

Avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive.

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

ARTICLE 6 - Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le comportement du stagiaire justifie une exclusion temporaire ou définitive, le responsable de l'organisme ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Il en fera référence au Conseil d'Administration. Toute exclusion sera décidée par le Conseil d'Administration.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé en main propre contre décharge.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée ci-dessus fait état de cette faculté.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive infligée à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

ARTICLE 7 - Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Fait à Bihorel le 24/09/2004, Mis à jour le 24/10/2022

Didier Borniche, Président de l'AFIDTN

DEMANDE DE FORMATION INTRA



TÉLÉPHONE

02 35 59 87 52

FAX

02 35 59 86 25

E-MAIL

contact@afidtn.com

COURRIER

AFIDTN
Le Blanc Logis, 216 Route de Neuchâtel
76420 Bihorel

ÉTABLISSEMENT / SOCIÉTÉ

Raison sociale :

Adresse (complète) :

Tél :

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER

Mme Mlle M

Prénom : Nom :

Fonction : Service :

E-mail : Tél :

VOTRE PROJET PÉDAGOGIQUE

VOUS SOUHAITEZ :

Adapter un programme du catalogue

Merci de préciser la formation souhaitée :

Concevoir un projet pédagogique sur-mesure

Merci de préciser les différents thèmes qui doivent constituer ce projet :

Pour nous permettre de répondre à vos attentes, merci de définir plus précisément votre projet :

À quels objectifs spécifiques, pour l'établissement et/ou les stagiaires, doit répondre cette action de formation ?

Estimation du nombre de participants : 5 à 10 Au-delà de 10, précisez

Fonction des participants :

Nombre de journées souhaitées :

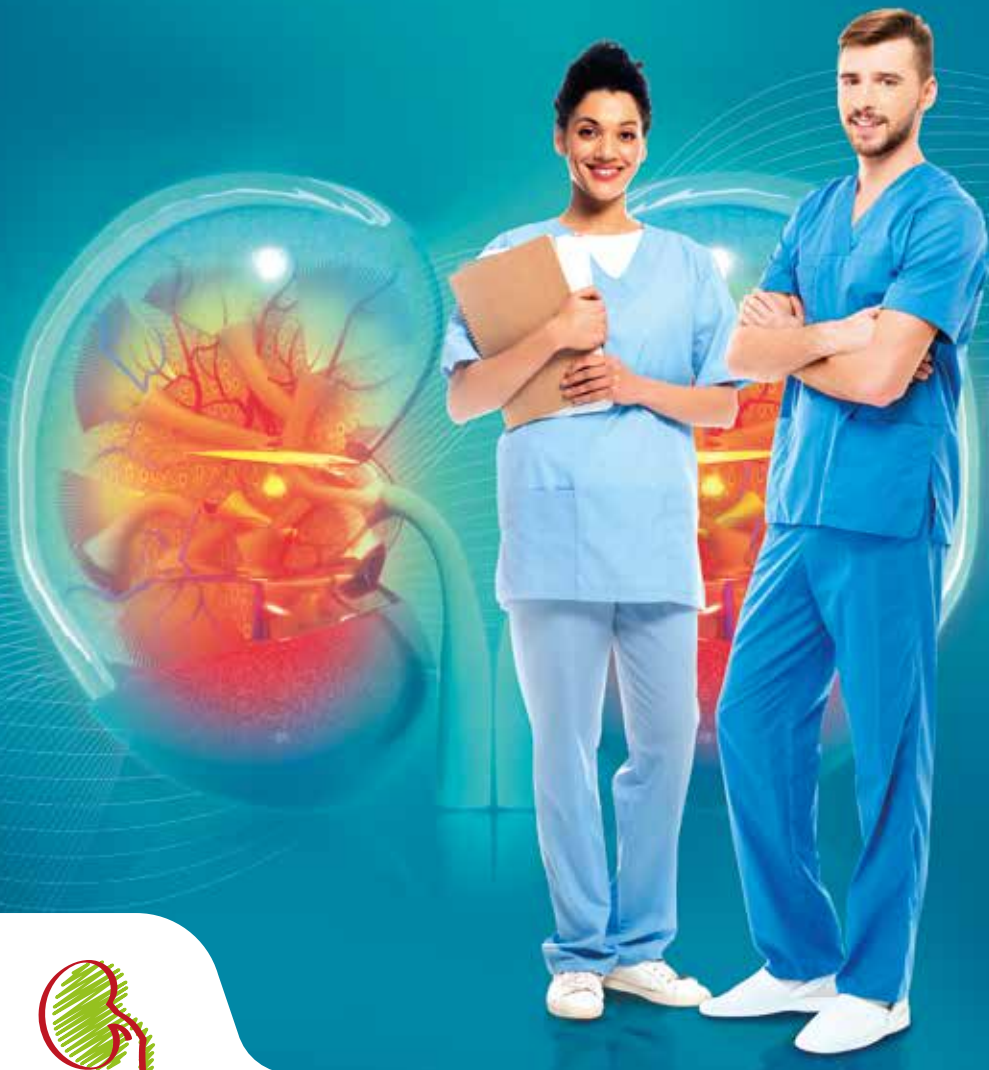
Période souhaitée :

L'établissement dispose :

D'un micro-ordinateur : Oui Non

D'un vidéo-projecteur : Oui Non

D'un WIFI performant permettant la connexion de tous nos stagiaires en simultanée (quizz via smartphone) : Oui Non



Association Française des Infirmiers(ères) de DIALYSE, TRANSPLANTATION & NÉPHROLOGIE

Le Blanc Logis
216 Route de Neufchâtel
76420 Bihorel
Tél. 02 35 59 87 52
contact@afidtn.com

www.afidtn.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 237 600 748 76
auprès du Préfet de la région Normandie
Organisme de formation certifié ISO 9001 et Qualiopi
SIRET : 344 352 059 00051
DATADOCK : 0014937
ODPC : 2960
APE : 8559A